



**HAL**  
open science

## La prise en charge de l'autisme : le traitement médiatique.

Brigitte Chamak

► **To cite this version:**

Brigitte Chamak. La prise en charge de l'autisme : le traitement médiatique.. *Neuropsychiatrie de l'Enfance et de l'Adolescence*, 2013, 61 (4), pp.231-235. 10.1016/j.neurenf.2012.12.004 . halshs-00875720

**HAL Id: halshs-00875720**

**<https://shs.hal.science/halshs-00875720>**

Submitted on 18 Jan 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Article original

# La prise en charge de l'autisme : le traitement médiatique

## *French autism care services: The media coverage*

B. Chamak

*Inserm U988, CNRS UMR 8211, EHESS, CERMES3, université Paris-Descartes, 45, rue des Saints-Pères, 75270 Paris cedex 06, France*

### Résumé

Les controverses autour des pratiques de prise en charge de l'autisme sont fortement médiatisées. Les associations de parents d'enfants autistes, qui ont obtenu que l'autisme soit reconnu « Grande Cause nationale 2012 », se focalisent sur la critique de la psychanalyse et la promotion des méthodes comportementales. La majorité des médias reprennent la notion de scandale français et très peu donnent une vision plus mesurée de la situation et rendent compte du travail réalisé par les psychiatres et leurs équipes auprès des familles et de leurs enfants. Le manque d'établissements qui était le premier motif de mobilisation pour les associations des parents des années 1960–1990, est relégué au second plan. La co-construction des problèmes publics par les médias et les associations est analysée pour mieux comprendre comment se forge l'opinion publique.

© 2012 Elsevier Masson SAS. Le libre accès sous [CC BY-NC-ND licence](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

*Mots clés* : Autisme ; Prise en charge ; Média ; Associations de parents ; Psychanalyse ; Controverses

### Abstract

The controversies about French autism care services receive heavy media coverage. The parents' associations of autistic children, who obtained that autism became “The Great National Cause for 2012”, heap criticism on psychoanalysis and promote behavioural methods. The notion of French scandal is taken up by most of the media. Only few of them adopt a more moderate attitude and take into account the fieldwork of professionals aiming to help families and children. The shortage of public services, the first aim of the mobilization for the parents' associations in the 1960–1990s, is relegated to the background. The co-construction of public problems by the media and the associations is analyzed to better understand how public opinion is built.

© 2012 Elsevier Masson SAS. Open access under [CC BY-NC-ND license](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/).

*Keywords*: Autism; Care services; Media; Parents' associations; Psychoanalysis; Controversies

## 1. Introduction

La mise en scène médiatique de la protestation fait partie des actions menées par les mouvements sociaux [1–5]. La force du groupe, lié par des revendications et des actions communes, s'affermi avec l'augmentation de la visibilité et de la diffusion de leurs doléances. Les rapports entre médias et mouvements sociaux, centrés sur la construction des problèmes publics, sont intéressants à étudier pour comprendre comment se forge l'opinion publique. L'objectif de cet article est d'analyser le traitement médiatique de l'autisme et le rôle joué par les associations de parents d'enfants autistes. Depuis les années 1990, certaines associations se plaignent de la psychiatrie institutionnelle et

des interprétations psychanalytiques de l'autisme [6]. Suite à la mobilisation des associations de parents, l'autisme a été reconnu « Grande Cause nationale 2012 ». Ce label permet aux associations de bénéficier d'une large couverture médiatique, de diffuser leurs revendications et de faire appel aux dons. La multiplication des reportages et articles de presse se focalise souvent sur ce qui est mis en avant par certains représentants d'associations qui estiment que les difficultés rencontrées sont liées à la prédominance du courant psychanalytique en France et au manque de centres et d'écoles appliquant des méthodes éducatives et comportementales.

La situation de l'autisme en France est présentée comme un scandale lié aux orientations psychanalytiques adoptées par les psychiatres français [7]. Cette simplification du problème ne permet pas de comprendre une situation complexe qui se traduit, dans la pratique, par le manque de structures adaptées

Adresse e-mail : [brigitte.chamak@parisdescartes.fr](mailto:brigitte.chamak@parisdescartes.fr)

pour répondre à l'augmentation des diagnostics d'autisme et l'hétérogénéité des cas. Des milliers d'enfants et d'adultes se retrouvent dans des centres en Belgique faute de places [8]. Des parents dépensent des fortunes pour que des psychologues formés aux méthodes comportementales s'occupent de leur enfant [9]. Beaucoup sont obligés de quitter leur emploi, ils s'épuisent et trouvent difficilement de l'aide. À ces situations difficiles qui sont décrites dans tous les pays s'ajoutent ce que certaines associations décrivent comme une spécificité française, à savoir l'influence des conceptions psychanalytiques. Comment les alliances entre parents et professionnels pour créer de nouvelles structures à même d'accueillir des enfants différents se sont-elles transformées en rivalités ? Comment les méthodes comportementales ont-elles acquis le statut de « méthodes modèles » alors même que dans les pays où ces approches sont généralisées depuis de nombreuses années, les mêmes témoignages de parents surmenés, épuisés, désemparés continuent à se multiplier [10], et ce malgré les publications « scientifiques » rédigés par ceux qui prônent et appliquent ces méthodes ? Quel rôle joue les médias dans la définition des problèmes de société dont les mouvements sociaux sont porteurs ? Quels rôles jouent les médias et les associations dans la construction de l'opinion publique ? Comment les médias servent-ils de haut-parleurs et qui acquiert le statut de porte-parole ?

## 2. La construction d'un scandale français

Même si depuis les années 1990 se sont multipliés les articles de presse reprenant les revendications des associations de parents, depuis janvier 2012, la couverture médiatique orientée vers une accusation sans nuance de la psychiatrie française prend de l'ampleur et suit le registre de l'indignation morale. Ainsi, un journaliste de *Sciences et Avenir* n'a pas hésité à parler de scandale et « d'une exception française qui ne fait pas honneur à notre pays » [7]. Reprenant les arguments et les affirmations des représentants des associations les plus revendicatives, il expliquait :

- l'autisme est un problème neuro-développemental dont les racines sont, en partie, génétiques ;
- pour tous, l'autisme est une maladie neurobiologique sauf pour les professionnels français ;
- les thérapies éducatives et comportementales sont adaptées aux besoins de l'enfant.

Le choix de relayer les propos des associations, sans tenir aucun compte du travail de terrain des psychiatres et de leurs équipes, et des changements qui ont marqué les 20 dernières années, était manifestement bien plus « vendeur ». Alors même que ce journaliste décrit l'autisme comme « un handicap dont l'extrême hétérogénéité des symptômes fait qu'il n'y a pas un autisme mais des autismes », il assure que, « du point de vue de l'efficacité », la balance penche en faveur des exercices éducatifs et des thérapies comportementales et cognitives. Il ne tient pas compte des critiques exprimées par des personnes autistes, comme Michelle Dawson qui a rédigé en 2004 un article intitulé « Les mauvais comportements des comportementalistes ». Il cite

les recommandations de la Haute Autorité de santé (HAS), qui ont fait couler beaucoup d'encre avant même leur publication.

Un article de Libération, publié le 13 février 2012, a médiatisé la polémique en faisant état d'une version non définitive du rapport de la HAS qui concluait à la non-pertinence des interventions fondées sur les approches psychanalytiques et sur les psychothérapies institutionnelles, ce qui avait déclenché une levée de boucliers du « milieu psy » [11]. Suite à ces réactions, le rapport a été légèrement modifié. Le 8 mars 2012, la HAS publiait des recommandations de bonne pratique sur les interventions éducatives et thérapeutiques coordonnées chez l'enfant et l'adolescent avec autisme. Le projet personnalisé d'interventions, la méthode comportementale Applied Behavioral Analysis (ABA, programme qui utilise des techniques de conditionnement et de renforcement pour modifier les comportements), les programmes Teacch ou les thérapies d'échange et de développement étaient recommandés. Parmi les interventions globales non consensuelles figuraient les approches psychanalytiques et les psychothérapies institutionnelles. Au sein du groupe de travail d'élaboration des recommandations, le poids des associations et des professionnels qui prônent ces approches l'a emporté. Le 8 mars 2012, *Le Monde* titrait : « Autisme : l'approche psychanalytique mise hors-jeu » et *Le Nouvel Observateur* : « Autisme et psychanalyse : le scandale enfin mis au jour ». Médias audio et télévisuels ont largement relayé ces messages.

Un article publié sur le site de la BBC reprenait cette idée de scandale en France illustré par les propos des représentants d'associations et par le député Daniel Fasquelle, président du groupe parlementaire sur l'autisme [12]. Le journaliste précisait cependant que les psychanalystes se défendaient en décrivant les méthodes comportementales comme un conditionnement social superficiel qui ne s'attaquent pas aux causes. Il citait un pédopsychiatre qui expliquait que l'autisme était bien plus complexe que ne le laissait supposer les affirmations des associations qui déplacent le débat en s'engageant dans une bataille contre la psychanalyse. Un article du magazine *L'express* rapporte, en effet, les propos de la présidente d'*Autisme France*, Danièle Langlois, qui a fait partie du groupe de travail d'élaboration des recommandations de la HAS : « Les psychiatres psychanalystes ont fait la guerre aux familles pendant 30 ans. Il était grand temps de les contrer » [13]. Pour répondre à ces attaques, une pétition a été lancée à l'initiative de l'Institut psychanalytique de l'Enfant le 16 février 2012. Une vidéo (conférence de presse du 4 mars à Paris) et un texte du psychanalyste Jacques-Alain Miller ont été mis en ligne sur le site de la revue *La Règle du jeu*. Le 30 mars 2012 une autre réponse a pris la forme d'un manifeste élaboré par les soignants du secteur de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du centre hospitalier d'Alès « suite aux attaques des équipes pluridisciplinaires de pédopsychiatrie ».

Ces positions campent les protagonistes : associations de parents contre psychiatres et psychanalystes, mais il n'en a pas toujours été de même. Les revendications des premières associations de parents d'enfants autistes des années 1960–1990 concernaient le manque de places et d'établissements pour enfants et adultes autistes, et une action commune avec les psychiatres était menée dans le but d'ouvrir

de nouveaux hôpitaux de jour et autres établissements spécialisés. Pour rappel, la politique de secteurs était portée par des psychiatres qui voulaient améliorer les conditions de vie des patients et qui avaient pour objectif de promouvoir une psychiatrie publique, accessible à tous, avec des structures permettant de suivre les patients en ambulatoire.

Malgré les efforts des psychiatres de secteur et leurs équipes, le vécu difficile des familles avec un ou plusieurs enfants autistes et les discours jugés culpabilisants des professionnels aux références psychanalytiques ont amené les nouvelles associations (Autisme France, créé en 1989 et Vaincre l'Autisme en 2000) à critiquer ce système et à réclamer l'adoption des normes américaines et internationales pour :

- élargir les critères diagnostiques ;
- reconnaître l'origine organique de l'autisme ;
- généraliser les méthodes éducatives et comportementales et l'intégration scolaire.

Ces associations et Autistes sans frontières, créée en 2004, ont largement diffusé un film sur l'autisme « Le Mur » qui jetait le discrédit sur les psychanalystes. Ce documentaire de Sophie Robert a circulé sur le net à partir de septembre 2011, puis a été interdit par le tribunal de grande instance de Lille en janvier 2012. Trois psychanalystes avaient porté plainte estimant que « leurs propos et pensées avaient été dénaturés » lors du montage [14]. Le juge a considéré que certains extraits des entretiens avec les psychanalystes étaient parfois précédés, dans le montage final, de questions différentes de celles posées lors de l'enregistrement. La thèse de la supériorité des méthodes comportementales sur les approches psychanalytiques est portée par l'association Autistes sans frontières, financeur principal du film [15].

Autre cheval de bataille pour ces associations : le « packing ». Le 20 janvier 2012 à l'Assemblée nationale, Daniel Fasquelle, député du Pas-de-Calais dénonçait la pratique du « packing », procédé d'enveloppement de l'enfant avec des linges froids et humides dont le réchauffement rapide est assuré avec des couvertures par les professionnels qui accompagnent l'enfant et le réconfortent. Cette technique réservée aux cas d'autisme les plus sévères présentant des automutilations suscite une mobilisation importante de la part de Vaincre l'autisme qui juge ce traitement « maltraitant » et diffuse sur Internet une vidéo, parodie des films d'horreur, qui vise à discréditer le « packing ». *Le Monde* du 16 février 2012 titrait : Autisme : la technique du « packing », enjeu d'un violent conflit. La description qui en est faite dans l'article et les reportages dans le magazine de la santé paru sur France 5 en 2007 insiste sur un moment d'intense communication et de détente. Dans *Le Monde*, la parole est donnée à Pierre Delion, chef de service de pédopsychiatrie à Lille, qui s'estime victime d'un « harcèlement professionnel ». Dans le rapport du 8 mars 2012, la HAS se déclare « formellement opposées à l'utilisation de cette pratique », à l'exception des essais cliniques en cours à Lille.

Parmi les associations les plus revendicatives, comme Vaincre l'autisme, les attaques sont frontales et explicites et il n'est pas rare d'entendre leurs représentants réclamer que les

financements des hôpitaux de jour soient supprimés pour financer les centres comportementalistes. L'autorité de la science et l'*evidence-based medicine* (« la médecine par les preuves ») sont convoquées pour justifier de la pertinence de ces choix. Les récentes remises en question liées aux conflits d'intérêt qui sous-tendent parfois certaines études publiées et diffusées dans les meilleures revues scientifiques ne sont jamais évoquées (ce sont souvent les promoteurs des méthodes comportementales qui réalisent les essais testant ces méthodes).

### 3. La défense de la pédopsychiatrie

Quelques parents se sont exprimés pour critiquer la doxa de certaines associations qui se focalisent sur la promotion des méthodes comportementales, un marché en expansion, très lucratif pour les cabinets privés de psychologues comportementalistes. Mireille Battu a préféré une admission à temps plein à l'hôpital de jour pour que son fils bénéficie de deux éducateurs permanents pour 8 enfants, avec le soutien d'une équipe pluridisciplinaire plutôt que l'école maternelle avec une auxiliaire de vie scolaire, à temps partiel, dans une classe normale avec un enseignant pour 27 élèves [16]. Elle exprime son aversion pour les approches comportementales et critique ce « programme de privatisation du soin » et de « constitution d'une industrie du « Care service ». Eglantine Emeyé, lassée par la bataille entre comportementalistes et psychanalystes, veut pouvoir tester le « packing » pour éviter à son fils les automutilations [17].

Les journalistes qui relaient ces points de vue différents et interrogent le consensus concernant les méthodes comportementales sont peu nombreux. *Médiapart* publiait le 4 avril 2012 un article faisant état d'une plainte adressée à l'Agence régionale de santé (ARS) du Nord-Pas-de-Calais par le père de deux enfants autistes qui dénonçait certaines pratiques employées au centre Camus de Villeneuve-d'Ascq [18]. Sa fille cadette que des vidéos montrent à l'arrivée dans ce centre calme et gentille, était devenue agressive. Elle présentait des bleus sur les bras et les poignets. Elle était souvent consignée dans un coin d'une pièce murée par un matelas afin qu'elle ne se cogne pas, et dans le noir absolu. Ces pratiques jugées maltraitantes ont donné lieu à cette plainte qui a déclenché une inspection. Un rapport produit par l'ARS en février 2012 sur ce centre signalait des dysfonctionnements constituant « des facteurs de risques de maltraitance susceptibles d'avoir des répercussions sur les enfants accueillis ». Les inspecteurs mandatés par l'ARS concluaient que les hématomes étaient consécutifs aux blocages exercés par l'éducateur et soulignaient le fonctionnement en vase clos, précisant que la directrice forme tous les psychologues du centre, le médecin du centre est sa sœur et le directeur adjoint son gendre. Ce centre, créé en juin 2008, est pourtant cité en exemple par les associations de parents qui font la promotion de la méthode comportementale ABA. Bien que cette inspection ait conforté la plainte du père, la médiatisation de ce rapport a été minimale et les conclusions n'ont pas été reprises par les associations de parents qui continuent à faire la publicité pour ce centre.

#### 4. Conclusion

Avec la montée en puissance des associations de parents d'enfants autistes, leur influence se fait sentir à différents niveaux. Comme nous l'avons déjà analysé dans un précédent article [6], ces associations contribuent à façonner les politiques publiques et jouent un rôle crucial dans les changements de représentations de l'autisme, l'orientation de la recherche, des financements, et des thérapies, et font la promotion de nouveaux professionnels qui adoptent les orientations qu'elles préconisent. Des députés, comme Daniel Fasquelle, relaient leurs revendications. Des représentants de ces associations sont présents dans différents comités de travail sur l'autisme, aussi bien dans les instituts de recherche, dont l'Inserm, que dans les instances comme la HAS. Comme nous le rappelle Claude Lefort [19] et Erik Neveu [5], « les mouvements sociaux peuvent aussi être porteurs de mythes simplificateurs ». En relayant les revendications des associations les plus activistes, les médias amplifient le phénomène. Les médias qui n'adoptent pas le point de vue du collectif *Ensemble pour l'autisme* se trouvent à contre-courant des mobilisations qui sollicitent un registre compassionnel et attirent la sympathie.

Les familles de milieu modeste ne peuvent faire entendre leur voix comme celles de ces représentants d'associations qui ne tiennent pas toujours compte des besoins spécifiques des familles et de la diversité des cas d'autisme. Par ailleurs, dans un contexte de pénurie et d'augmentation des cas d'autisme diagnostiqués, les établissements existants sont tentés d'accueillir les cas les moins sévères. Ainsi, la situation se détériore au lieu de s'améliorer puisque ceux qui étaient pris en charge en priorité autrefois se trouvent parfois sans solution aujourd'hui [20]. L'étude de cohorte réalisée en Île-de-France par Thévenot et collaborateurs illustre les difficultés d'accès aux diverses institutions sanitaires et médico-éducatives [21]. Les jeunes ayant les troubles les plus graves rencontrent le plus de difficulté en termes de parcours et la qualité des parcours est liée à la possibilité de mettre en œuvre des projets personnalisés évolutifs grâce à une offre diversifiée de proximité [21].

La construction des problèmes de santé publique et la compréhension d'une situation s'effectue via les définitions qu'en proposent les acteurs dans une dynamique de production et de réception de récits descriptifs et interprétatifs, de confrontations d'arguments et de propositions de solutions [22]. À la visibilité médiatique des psychiatres s'est peu à peu substituée celle, plus récente, des associations de parents. L'autisme comme problème de santé publique est l'enjeu d'argumentation et de dramatisation. Aux préjugés et stéréotypes d'autrefois, s'en substituent de nouveaux.

Le rôle de la recherche en sociologie est de pratiquer le soupçon sur toutes les versions, mais aussi d'interroger le bien-fondé relatif de ces versions, et de porter l'investigation vers la découverte d'indices qui les corroborent ou les discréditent [22]. Le temps consacré aux enquêtes de terrain pour trouver des éléments de comparaison, réunir des informations et soupeser des propositions ont pour but de se distancier des versions des acteurs et proposer d'autres formulations du problème, d'autres perspectives [23]. Dans ce contexte, il est intéressant

de noter que ceux qui tirent le plus d'avantages de ce conflit entre associations de parents et psychiatres sont les psychologues comportementalistes pour qui s'ouvre un marché très prospère, les généticiens, les chercheurs en sciences cognitives et les spécialistes de l'imagerie qui voient leurs recherches largement financées. Ceux-là sont invités aux colloques organisés par les associations et créent des liens de plus en plus étroits avec les dirigeants de ces associations.

La construction d'un problème de santé publique est une activité collective qui recouvre des interprétations et des jugements, des attributions de causalité et des imputations de responsabilité [22]. Tenter de se retrouver dans les conflits qui s'engagent et les alliances qui se créent, n'est pas chose aisée. Des impératifs tactiques font adopter une posture de combat ou montrer un désir de conciliation. Actuellement, c'est la posture de combat qui l'emporte dans le domaine de la prise en charge de l'autisme. Configurer le problème implique de soulever la question de sa résolution, des objectifs à atteindre et des moyens à employer. La mobilisation des mass media, l'engagement de vedettes ayant acquis une réputation publique et la sensibilisation de politiciens professionnels font partie de l'arsenal du collectif *Ensemble pour l'autisme*, mis en œuvre pour obtenir une aire de visibilité et une audience dans l'arène publique. L'intervention des pouvoirs publics est décisive puisqu'elle atteste du bien-fondé des revendications. Elle impose la nomination de porte-parole qui soient mandatés pour remplir la fonction de médiateurs et représenter les partenaires, l'aboutissement étant la publication et la réalisation de programmes d'action publique. Plusieurs plans autisme ont déjà été proposés par les pouvoirs publics sans que la situation des familles s'en trouve durablement améliorée. S'en prendre aux professionnels qui résistent à une approche proposée par les associations, à l'exclusion des autres, et les désigner comme un frein aux progrès dans ce domaine, s'est asséché son autorité en tant que mouvement social.

#### Déclaration d'intérêts

L'auteur déclare ne pas avoir de conflits d'intérêts en relation avec cet article.

#### Références

- [1] Barbot J. L'engagement dans l'arène médiatique. Les associations de lutte contre le sida. *Réseaux* 1999;95:155–96.
- [2] Champagne P. La manifestation. La production de l'événement politique. *Actes de la recherche en sciences sociales* 1984;52–53:19–41.
- [3] Gamson W, Modigliani A. Media discourse and public opinion on nuclear power: a constructivist approach. *AJS* 1989;95:1–37.
- [4] Marchetti D. Les conditions de réussite d'une mobilisation médiatique et ses limites. L'exemple d'Act-Up Paris. CURAPP. La politique autrement. Paris: PUF; 1998.
- [5] Neveu E. Médias, mouvements sociaux, espaces publics. *Réseaux* 1999;17(98):17–85.
- [6] Chamak B. Autism and social movements: French parents' associations and international autistic individuals' organizations. *Social Health Illn* 2008;30(1):76–96.
- [7] Ratel H. Autisme, un scandale français. *Sciences et Avenir* 2012;782:10–5.
- [8] Vincent C. L'accompagnement des personnes souffrant d'autisme reste insuffisant. *Le Monde* 2012.

- [9] Leclair A. Ces parents qui sacrifient tout pour aider leur enfant autiste. *Le Figaro* 2012.
- [10] Leduc J. *La souffrance des envahis*. Montréal: Le Caïus du livre Inc.; 2012.
- [11] Favereau E. Autisme : les psys réduits au silence. *Libération* 2012.
- [12] Schofield H. France's autism treatment "shame". *BBC News magazine* 2012.
- [13] Saget E. Autisme : la psychanalyse désavouée par la HAS ? *L'express* 2012.
- [14] Vincent C. Le film sur l'autisme « le Mur » est interdit de diffusion en l'état. *Le Monde* 2012.
- [15] Maurice S. Autisme : « dogmatismes » en duel au tribunal de Lille. *Libération* 2011.
- [16] Battu M. Mère d'enfant autiste : plutôt coupable qu'ABA. *Lacan quotidien* 2012;167:2–7.
- [17] Echkenazi A. Autisme : l'ancienne Miss météo raconte son combat pour son fils. *Le Parisien* 2012.
- [18] Dufau S. Autisme : un courrier embarrassant pur un centre toujours cité en exemple. *Médiapart* 2012.
- [19] Lefort C. *L'invention démocratique*. Paris: Fayard; 1981.
- [20] Chamak B, Bonniau B. Les parcours des personnes autistes en France de 1960 à 2005 : une étude rétrospective. 2012 [Actes du colloque CNSA : aide à l'autonomie et parcours de vie, 2012:21. [http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/Aide\\_a\\_lautonomie\\_et\\_parcours\\_de\\_vie.pdf](http://www.cnsa.fr/IMG/pdf/Aide_a_lautonomie_et_parcours_de_vie.pdf)].
- [21] Thévenot JP, Philippe A, Casadebaig F. Accès aux institutions des enfants et adolescents avec TED : une étude de cohorte en île-de-France de 2002 à 2007. Paris: John Libbey Eurotext; 2008.
- [22] Cefai D. La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux* 1996;14(75): 43–66.
- [23] Chamak B. L'autisme dans un service de pédopsychiatrie. *Ethnol Fr* 2009;3:425–33.